

Edito

La substitution des CMR gagne du terrain : l'exemple des pressings

Majoritairement les pressings utilisent le perchloroéthylène, classé cancérigène probable par le Centre International de Recherche sur le Cancer et pour laquelle la réglementation environnement se durcit. La profession du nettoyage est donc fortement incitée à abandonner le perchloroéthylène au profit de techniques ou de produits moins dangereux. Les CARSAT/CRAM, les Chambres de Métiers, les Agences de l'Eau, les Régions mènent, souvent conjointement des actions en ce sens.

Des professionnels témoignent que la substitution c'est possible tant sur le plan technique que sur le plan économique. Certains ont choisi l'Aquanettoyage, d'autres des solvants non chlorés. Des dizaines d'établissements ont bénéficié ou peuvent bénéficier d'aides financières (CARSAT ou Région) pour accompagner ces investissements.

Une action de suivi menée sur 4 ans par les CARSAT auprès de 339 pressings, soit 1099 salariés, montre que la substitution a été effective dans une grande majorité d'établissements, permettant de soustraire au risque 649 salariés.

Voici un exemple, parmi d'autres, de dynamique de substitution en marche.


Jean-François CERTIN

Direction des Risques Professionnels
CNAMTS

L'équipe substitution des CMR vous adresse
ses meilleurs vœux pour 2013



Le perchloroéthylène

Classification CMR selon le règlement CLP	Classification CIRC
Cancérogénicité catégorie 2	Groupe 2A (cancérogène probable)
Pictogrammes et mentions de dangers	VLEP contraignantes
	138 mg/m ³ soit 20 ppm (VLEP-8h)
H351 - Susceptible de provoquer le cancer H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	275 mg/m ³ soit 40 ppm (VLCT)

Le tétrachloroéthylène ou perchloroéthylène (n° CAS 127-18-4) est un liquide incolore et volatil dont l'utilisation la plus connue est celle de solvant de nettoyage à sec dans les pressings. Ce solvant organique chloré, très efficace pour dissoudre les graisses est souvent décrit comme l'un des solvants les plus efficaces pour le nettoyage à sec.

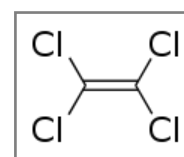


Figure 1 :
Formule développée
du perchloroéthylène

En France, il existe environ 4 500 installations de nettoyage à sec à ce jour, soit environ 5 200 machines. 93% d'entre elles sont situées dans des locaux contigus à des locaux occupés par des tiers et utilisent du perchloroéthylène. Cette substance est depuis plusieurs années déjà mis au devant de la scène médiatique pour ses risques liés à son utilisation pour le nettoyage à sec dans les pressings.

Les enquêtes menées à l'Anses dans le cadre de sa mission substitution CMR ont permis d'apporter des précisions sur les usages de cette substance. Nos travaux ont permis d'identifier le secteur de la blanchisserie mais aussi celui des traitements des métaux où la substance est utilisée comme agent dégraissant pour des pièces métalliques.

Le site fournit-il des exemples de substitution « prêts à l'emploi » ?

Les substitutions disponibles sur le site ont été recensées sur la base des informations fournies par les entreprises et/ou dans le cadre de collaborations avec la CNAMTS.

Le site est un outil d'aide à la substitution mais en aucun cas, il n'a vocation à fournir des exemples de substitution « prêts à l'emploi ». En effet, chaque exemple nécessite une évaluation des risques liés à son utilisation avant sa mise en œuvre. Cette évaluation doit être faite en fonction de l'ensemble des conditions propres à l'environnement de travail de l'utilisateur et de tous les dangers avérés et potentiels que présente la substitution considérée.

Nous encourageons pour cela l'utilisateur à s'entourer de personnes compétentes et appropriées par le biais, notamment, des chargés de prévention, médecins du travail, ingénieurs-conseils...

Vous voulez partager un exemple de substitution ?

L'intérêt du site réside dans son aspect interactif. Grâce à un espace personnel, les utilisateurs peuvent partager en ligne, leurs propres expériences, tant sur la faisabilité d'une substitution que sur ses avantages et ses inconvénients.

En partageant votre propre expérience sur ce site, vous contribuez à une action nationale de prévention des cancers et des pathologies de la reproduction d'origine professionnelle.



Substituer c'est possible !

Le site substitution-cmr.fr est un outil d'aide à la substitution qui permet aux industriels d'alimenter leurs réflexions sur leur propre démarche.

Les divers témoignages présentés ci-après démontrent l'anticipation des industriels et le succès de certains d'entre eux à substituer le perchloroéthylène dans leurs pressings. L'Anses met à disposition des expériences de substitution réussies mais ne réalise en aucun cas une évaluation des risques des substituts identifiés. Ces exemples ne doivent pas être lus comme des modèles de substitution directe par les substances citées mais comme une incitation à engager une démarche de substitution et qui aboutira peut être à l'utilisation d'un des exemples cités. L'agence rappelle que l'évaluation des risques doit, en tout état de cause, être effectuée par l'entreprise elle-même.

« Lors de l'ouverture de notre nouveau pressing, nous avons saisi l'occasion pour ne plus utiliser de perchloroéthylène. Notre choix s'est porté vers le procédé d'aquanettoyage qui permet le nettoyage de quasiment tous les types de vêtement et de répondre aux exigences de tous nos clients. Certes un vêtement lavé à l'eau nécessite plus de repassage mais nous ne regrettons pas notre choix. Désormais, nous n'avons plus aucun stock de produit dangereux dans notre pressing et l'odeur désagréable du perchloroéthylène a complètement disparu. »

témoigne un utilisateur de la technologie aquanettoyage

« Le nettoyage à sec utilisant du perchloroéthylène a été remplacé par une machine fonctionnant avec un solvant d'hydrocarbures (KWL). Ce procédé est plus simple d'utilisation et d'entretien. Les filtres sont changés 2 fois par an là où il fallait racle les boues et nettoyer le distillateur manuellement plusieurs fois par mois. »

témoigne un utilisateur de solvant KWL

« A l'ouverture de notre pressing, nous avons voulu travailler tout de suite avec quelque chose de nouveau. Le solvon K4 nous a alors été conseillé. Depuis l'utilisation de ce solvant nous n'avons constaté aucune odeur. Les salariés, qui avaient pu travailler lors d'expériences précédentes au contact du perchloroéthylène, n'ont plus de maux de tête, ni d'allergies. Les vêtements sont quant à eux plus agréables au toucher et n'ont pas d'odeurs résiduelles. »

témoigne un utilisateur du solvon k4

« Depuis 2008, nous avons investi dans un brevet d'une nouvelle machine de nettoyage à sec fonctionnant au silicone D5 liquide. Depuis l'ouverture, le coût est en baisse. Nous avons diminué par quatre la consommation électrique et supprimé la consommation d'eau. Le D5 est moins volatil que le perchloroéthylène et la technologie est au moins aussi efficace. Nous ne consommons qu'une centaine de litre de silicone par an et par machine. »

témoigne un utilisateur du D5

Pour plus d'informations, vous pouvez trouver ces exemples de substitution sur le site substitution-cmr.fr et consulter l'avis de [l'Anses relatif à l'analyse de certains substituts au perchloroéthylène](#).



Avis de l'Anses relatif à la connaissance des propriétés de danger des substituts au perchloréthylène

Le 12 octobre 2012, l'Anses a publié un avis relatif à « la demande d'appui technique concernant la connaissance des propriétés de danger des substituts au perchloréthylène dans le nettoyage à sec » faite par la DGPR (Ministère de l'Ecologie).

L'avis présente, pour chacune des alternatives, un résumé des dangers

associés aux propriétés physico-chimiques, des dangers pour la santé humaine ainsi que pour l'environnement. Les propriétés PBT/vPvB ont également été analysées.

Vous pouvez télécharger le rapport directement sur [le site de l'Anses](#).



Classification CIRC perchloroéthylène et trichloroéthylène

En octobre 2012, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a réévalué la cancérogénicité de 7 solvants chlorés (et certains de leurs métabolites).

Le CIRC a classé le perchloroéthylène en 1995 comme cancérogène probable (groupe 2A). Cette classification a été confirmée en octobre 2012 lors de la révision de la monographie 106.

Le CIRC a classé le trichloroéthylène en 1995 comme cancérogène probable le (groupe 2A). Cette classification a été renforcée en octobre 2012 puisqu'il est désormais classé comme cancérogène avéré (groupe 1).

Pour plus d'information, nous vous invitons à lire le document paru dans [The Lancet Oncology](#).



Cancers professionnels et collectivités territoriales

Le service de médecine préventive du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France a publié en août 2012 une première plaquette intitulée : « cancers professionnels et collectivités territoriales ».

Dans les 18 secteurs d'activités recensés,

il est proposé une liste des expositions potentielles à des agents cancérogènes, les organes cibles des cancers induits ainsi que l'existence ou non de tableaux de maladies professionnelles.

Vous pouvez consulter [la plaquette](#) directement sur le site du CIG petite couronne.



Prévention des cancers professionnels : nouvelle édition de l'ED 992

En octobre 2012, l'INRS a réédité sa brochure ED992 « Agir aujourd'hui pour éviter les cancers professionnels de demain ».

La brochure revient sur les principales informations concernant les cancers professionnels et sur le rôle des divers acteurs en matière de prévention.

Dans de nombreux cas, il est possible de supprimer ou de remplacer des produits dangereux par d'autres qui le sont moins et de réduire les risques pour protéger au mieux les salariés.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter directement sur le site de l'INRS l'[ED 992](#).



Interdiction progressive du perchloroéthylène dans les pressings en France

Dans l'arrêté du 5 décembre 2012, paru au journal officiel le 09 décembre 2012, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2345 relative à l'utilisation de solvants pour le nettoyage à sec et le traitement des textiles ou des vêtements, la France renforce les conditions d'utilisation du perchloroéthylène dans les pressing.

« Il est désormais interdit, **à compter du 1er mars 2013**, d'installer toute nouvelle machine de nettoyage à sec fonctionnant au perchloroéthylène dans des locaux contigus à des locaux occupés par des tiers. (...) Les machines existantes fonctionnant au perchloroéthylène dans ces mêmes locaux contigus seront interdites de manière progressive, en fonction de leur âge. Dès le 1er septembre 2014, les machines ayant atteint 15 ans d'âge devront être

remplacées par des machines utilisant un substitut. La durée maximale d'utilisation est réduite au fur et à mesure après 2014 pour atteindre un maximum de 10 ans en 2021.

En tout état de cause, à compter du 1er janvier 2022 au plus tard, toutes les machines situées dans des locaux contigus à des locaux occupés par des tiers ne pourront plus utiliser de perchloroéthylène » souligne le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

La substitution de cette substance va devenir un enjeu majeur dans les prochaines années.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter [l'arrêté du 05 décembre 2012](#) sur le site de légifrance.

Le chiffre

93

C'est le pourcentage de machines situées dans des locaux contigus à des locaux occupés par des tiers et utilisant du perchloroéthylène

Evènements

PREVENTICA

Du 28 au 30 mai 2013
Lille

[Site internet Préventica](#)

On en parle

Le site substitution-cmr.fr est cité en tant que référence dans le site magazine suivant :

Prévention BTP n°160
Risques chimiques, la substitution gagne du terrain

Retrouvez-nous sur internet !
www.substitution-cmr.fr

La plaquette du site est toujours téléchargeable !

Nous contacter :
substitution-cmr@anses.fr